

PROCES VERBAL
DU COMITÉ SYNDICAL
Séance du mardi 25 février 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le six février deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Beauce-la-Romaine, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE**

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Christophe SEVIN (suppléant de Mirianne BONHOMET – Sougy), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Marie-Paule DUMINIL (Cercottes), Hubert JOLLIET (Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Denis PELE (Saint-Péravy-la-Colombe), Denis REIG (Bucy-St-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE**

Roger BAUNÉ (Saint-Laurent-des-Bois), Anita BENIER (Baccon), Odile BRET (Beauce-la-Romaine), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Aurore CARO - Meung-sur-Loire), Clarisse CAZEAUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC – Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Bernard ESPUGNA (Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Sandrine PAIN (suppléante de Philippe FERREIRA – Rozières-en-Beauce), Marie-Françoise QUERE (suppléante de Pascal FOULON – St-Ay), Yves FROISSART (Beaugency), Michelle GAY (Huisseau-sur-Mauves), Philippe GAUDRY (suppléant de Anna LAMBOUL – Lailly-en-Val), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Arnold NEUHAUS (Villermain), Yohan CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE – Binas), Bruno VIVIER (Charsonville).

A donné pouvoir : Thierry BRACQUEMOND (Huêtre) à Hubert JOLLIET (Chevilly) ; Bertrand HAUCHECORNE (Mareau-aux-Prés) à Alain CHAMPENOIS (Cléry-St-André).

Assistaient également :

Les délégués suppléants de la CCBL : Véronique MERCIER (Gidy), Mathieu NOËL (Bucy-St-Liphard).

Ainsi que : Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Yvon STEVEN.

Messieurs Frédéric Cuillerier et Bernard Espugna (Maire de Beauce-la-Romaine) accueillent les élus du comité syndical. Monsieur Michel Faugouin est désigné secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 11 décembre 2024,
2. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (délibération n°25-01),
fongibilité des fonds entre chapitre (délibération n°25-02)
3. Biodiversité : Plant'action 2025, BiodiverCiné 2025-2026
(validation du plan de financement - délibération n°25-03),
4. PCAET : adoption (délibération n°25-04), actualités LIFE,
5. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024

Monsieur le Président demande aux Membres s'ils ont des remarques concernant le procès-verbal de la séance précédente, envoyé avec les convocations.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Débat d'Orientations Budgétaires 2025 (délibération n°25-01), fongibilité des fonds entre chapitre (délibération n°25-02)

Débat d'orientation budgétaire 2025

Monsieur le Président présente de façon synthétique les principales orientations budgétaires 2025 (voir le rapport d'orientation budgétaire transmis avec la convocation). Le Président informe des projets prévus en 2025 : le lancement des actions du PCAET, la poursuite du programme Watty à l'école, la mise en œuvre de la stratégie biodiversité avec Plant'action 2025 et BiodiverCiné 2025 et 2026, une réflexion sur une coopération dans le cadre du programme LEADER, la mise en œuvre du COT ENR et une réflexion pour voir la façon dont il est possible de poursuivre la démarche initiée dans LIFE.

Monsieur le Président informe que la signature du partenariat avec l'association FIBOIS Centre-Val de Loire aura lieu le 6 mars à Neuville-aux-Bois et sera suivi par la visite du réseau de chaleur bois énergie déployé par la commune de Neuville-aux-Bois. Les invitations à cette signature/visite partira ce mercredi.

Monsieur le Président présente Madame Charline Marchand, stagiaire au Pays Loire Beauce pour préparer la mise en place du projet alimentaire de territoire (dit « PAT ») et accompagner le Pays et l'association ALBATRE dans ses missions.

Monsieur le Président rappelle que l'équipe du PETR comprends 3,8 ETP et qu'une évolution salariale a été actée afin de soutenir le travail réalisé par les agents.

Monsieur le Président rappelle que les recettes de fonctionnement proviennent de la Région, du programme LEADER, du Département du Loiret et des deux communautés de communes. La participation des deux communautés de communes sera portée en 2025 à 1,70 € par habitant sur la base de la population municipale soit :

- 28 884,70 € pour la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine (16 991 habitants en 2025)
- 85 132,60 € pour la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (50 078 habitants en 2025)

Le Président a rappelé que même avec cette augmentation, nous restons un PETR dont la cotisation des CC est parmi les plus faibles des territoires voisins.

Monsieur le Président invite les élus à émettre leurs remarques, propositions et suggestions.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ces orientations budgétaires pour l'année 2025 (délibération n°25-01).

Fongibilité des fonds entre chapitre (délibération n°25-02)

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections (délibération n° 25-02).

Monsieur le Président précise que, le cas échéant, le comité syndical sera informé des mouvements de crédits entre chapitre.

3. Biodiversité : Plant'action 2025, BiodiverCiné 2025-2026 (délibération n°25-03)

Plant'action 2025

Monsieur Froissart rappelle que Plant'action 2024 a soutenu la plantation de 3 200 arbres en 2024 et s'inscrit dans l'objectif de planter 100 000 arbres en 10 ans. Il informe que le nouvel appel à manifestation d'intérêt de Plant'action a été lancée le 3 février 2025 et se clôturera fin avril.

Monsieur Foussekis précise que l'ensemble des documents est accessible sur le site internet du Pays et qu'une réunion d'information ouverte à tous se tiendra le samedi 29 mars de 10h à 12h à la salle des mariages de St-Ay. Il informe que quatre contacts ont déjà manifesté leur intérêt pour Plant'action 2025. Les élus proposent qu'une seconde réunion d'information soit organisée en Beauce Loirétaine, de façon à mobiliser le plus grand nombre de personnes. Mme Cazeaudumec souligne la nécessité pour les élus de bien relayer cette information, ceci dans l'objectif de mobiliser le plus grand nombre de participants. Mme Benier note que la question du volontariat des communes est importante sur ce sujet.

BiodiverCiné 2025-2026

Monsieur Froissart rappelle que cet évènement se déroulera sur trois communes/an et vise à mobiliser tous les publics notamment les plus jeunes. Mme Benier s'interroge sur la possibilité pour une école d'accueillir BiodiverCiné. M. Cuillerier note que ce nouveau format de BiodiverCiné vise à aller davantage sur le terrain que les précédentes éditions.

Monsieur Froissart précise que les communes ont « le choix des armes » et peuvent elles-mêmes décider comment mettre en place le projet sur le territoire : passer par des associations, écoles, etc.

Monsieur Foussekis indique qu'un courrier partira le lendemain aux communes pour savoir si elles sont intéressées pour accueillir soit en 2025, soit en 2026, une édition du Festival (6 places disponibles). C'est le comité de pilotage Biodiversité qui statuera sur les communes retenues. Il est précisé que les communes ayant déjà accueilli BiodiverCiné peuvent de nouveau candidater.

Monsieur Foussekis indique qu'une convention avec Valimage est établie pour cadrer l'engagement des parties sur ce projet :

Le Pays Loire Beauce s'engage à :

- Associer Valimage à la conception du projet BiodiverCiné 2025-2026 ;
- Sollicitera et choisira les trois communes par an dans lesquelles le Festival se déroulera ;
- Identifiera les thématiques sur lesquelles orienter le contenu des résidences de transmission, de la résidence d'artiste et des éditions du Festival BiodiverCiné ;
- Organisera la communication autour de ces événements ;
- Recherchera et organisera l'intervention d'expert capables d'avoir une plus-value en matière de sensibilisation des publics ;

L'association Valimage s'engage à :

- Associer le Pays Loire Beauce aux choix des artistes qui seront en résidence de transmission et en résidence d'artiste ;
- Prendre contact avec les communes ou structures pouvant accueillir les trois éditions annuelles du Festival BiodiverCiné (après identification de ces communes par le Pays Loire Beauce) ;
- Planifier les ateliers ;
- Assurer le lien entre les communes, le public cible et les artistes ;
- Mettre à disposition son matériel pour assurer l'organisation de ces événements ;
- Rendre compte annuellement des actions entreprises pour mener à bien les éditions BiodiverCiné 2025 et 2026 ;

Résidence de transmission

Deux résidences de transmissions seront organisées avec les structures accueillant le jeune public. Ces résidences porteront sur des ateliers d'écriture de scénario, des ateliers de tournage vidéo et des ateliers de montage vidéo. Des capsules vidéo seront réalisées par le jeune public. Les dépenses liées aux résidences de transmissions seront engagées par l'association Valimage et financées par le PETR Pays Loire Beauce.

Résidence de création

Une résidence de création sera organisée en 2026. Cette résidence vise à recruter un artiste pour réaliser un court-métrage sur la biodiversité locale. Les dépenses liées à la résidence de création sera engagée par l'association Valimage et financées par le PETR Pays Loire Beauce.

Plan de financement

Monsieur le Président propose aux élus de mobiliser le programme LEADER et également la Région Centre-Val de Loire pour soutenir l'organisation de ces deux éditions de BiodiverCiné. Le comité syndical se montre favorable à cette proposition.

Dépenses		HT	Recette	
Convention avec l'association Valimage	Résidence de transmission (en 2025 et 2026)	20 000 €	Programme LEADER 2023-2027 (80%)	28 320 €
	Résidence de création (en 2026)	9 000 €	Région Centre-Val de Loire ou Pays Loire Beauce (20%)	7 080 €
Communication		1 000 €		
Ingénierie externalisée		4 500 €		
Autres		900 €		
Total		35 400 €	Total	35 400 €

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- Valider le contenu de la convention de partenariat avec l'association Valimage pour le déploiement du Festival BiodiverCiné sur les années 2025 et 2026 et notamment le plan de financement,
 - Autoriser le Président, sous couvert du comité de pilotage biodiversité, à identifier et retenir des experts pour animer les balades et les débats des éditions BiodiverCiné 2025 et 2026, dans la limite des crédits proposés dans le plan de financement ci-dessus,
 - Autoriser le Président, sous couvert du comité de pilotage biodiversité, à mettre en place une communication sur ce projet,
 - Solliciter la Région Centre-Val de Loire via le CRST et/ou le dispositif A VOS ID pour soutenir financièrement ce projet,
 - Autoriser le Président à signer tous les documents afférents.
- (délibération n° 25-03).**

4. Adoption du PCAET, actualité LIFE

□ Adoption du PCAET

Monsieur le Président rappelle le contexte d'urgence climatique globale avec l'objectif de limiter le réchauffement planétaire à +2°C au maximum (Accord de Paris, 2015) et le constat du GIEC (2021) soulignant que la température mondiale s'est déjà élevée de +1,2°C.

Il indique que les objectifs du PCAET sont :

- La réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- L'adaptation au changement climatique
- La sobriété énergétique
- Le développement des énergies renouvelables
- La qualité de l'air

Monsieur le Président rappelle les différentes étapes ayant permis d'aboutir à cette proposition d'adoption du PCAET :

- Lancement de la démarche en juin 2023, en partenariat étroit avec les deux communautés de communes.
- Définition d'une stratégie en association avec les habitants du territoire (avec l'organisation d'un atelier ouvert réunissant 34 personnes à Gidy en novembre 2023).

- Définition d'un programme d'actions associant également les habitants avec l'organisation de trois ateliers sur l'ensemble du territoire.
- Arrêt du projet de PCAET en juin 2024.
- Consultation des personnes publiques associées (PPA) avec un seul retour (l'Etat) puis élaboration d'un mémoire en réponse.
- Consultation du public en novembre – décembre 2024 avec une réunion publique organisée le 13 novembre 2024 à St-Péravy-la-Colombe. Réception de 47 contributions des habitants et élaboration d'un mémoire en réponse comportant 76 réponses a été validé lors du comité de pilotage du 21 janvier 2025.
- Adoption à l'unanimité du projet de PCAET lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine, réuni le 30 janvier 2025.
- Adoption à l'unanimité du projet de PCAET lors du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire, réuni le 6 février 2025.

Monsieur le Président indique qu'il s'agit aujourd'hui de revoir les éléments ajustés et d'adopter le PCAET.

Madame Bentz informe que 5 mesures ont été ajoutées par rapport au PCAET arrêté, soit un total de 136 mesures.

Monsieur Cuillerier précise que ces 136 mesures seront mises en œuvre pendant les six années du PCAET et rappelle que les deux communautés de communes ont des obligations différentes compte tenu de leurs poids démographiques.

Madame Bentz rappelle que le territoire est dépendant à 75% des énergies fossiles. Le PCAET fixe les objectifs suivants :

- En matière de production d'énergie renouvelable, passer de 411 à 736 GWh, soit une hausse de 79%.
- En matière d'émissions de gaz à effet de serre, passer de 754 000 à 471 000 tonnes de carbone/an, soit une baisse de 38%.
- En matière de consommation finale d'énergie, passer à l'horizon 2030 de 2 786 à 2 211 GWh, soit une baisse de 21%.

Madame Bentz présente les modifications de mesures survenues par thématiques depuis l'arrêt du PCAET en juin 2024.

Mobilité durable

Modification apportée :

MOB2-10 « Favoriser le report modal du fret avec notamment l'exploration du développement du ferroutage »

Habitat durable

Pas de modification.

❑ Agriculture et alimentation

Modification d'une mesure existante :

- AGRI4-57 « Encourager les cantines à s'approvisionner localement et encourager l'alimentation biologique »

Deux nouvelles mesures :

- AGRI3-56 : « S'engager sur une réflexion avec les acteurs du secteur (Chambre d'agriculture notamment) sur le principe des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) (action AGRI3)
- AGRI4-59 : « Favoriser l'implantation de maraîchers locaux et encourager la mise en place de contrats afin de favoriser l'approvisionnement pour la restauration collective locale » (action AGRI4)

❑ Économie locale et circulaire

Modification de la phrase descriptive :

« Vers une économie locale durable, circulaire, axée autour de la sobriété et accompagnée dans ses transformations »

❑ Espaces naturels

Modification de deux mesures existantes :

- NAT1-84 : Intégration de la notion d'îlots de fraîcheurs
- NAT1-83-84-85-86 : Intégration du GTPI (Groupe de travail sur les plantes invasives) et du CEN comme partenaires

Deux nouvelles mesures :

NAT1-91 : Création de la mesure « Encourager la capacité des enfants, en particulier dans le secteur rural, à se passionner pour la nature » ;

NAT1-92 : Création de la mesure « Encourager la mise en valeur de corridors écologiques boisés et favoriser la valorisation des espaces humides » ;

❑ Energies renouvelables

Pas de modification

❑ Gouvernance et mobilisation

Une nouvelle mesure :

GOUV5-136 : « Réaliser un bilan d'émissions de gaz à effet des serres (BEGES) : Quel impact climat des activités de la CCTVL ? Quelles actions pour réduire l'impact climat ? (plan de transition) » ayant pour responsable la CCTVL.

Monsieur Savouré-Lejeune observe que le bois constitue une énergie renouvelable locale et que la proximité de la Forêt d'Orléans et de la Sologne constitue une opportunité pour le territoire.

Monsieur Froissart constate que le bois qui pourrit en forêt émet autant de gaz carbonique que si il était brûlé.

Monsieur Gaudry souligne que le bois aujourd'hui inexploité constitue un levier de développement.

Monsieur le Président propose que l'association FIBOIS Centre-Val de Loire puisse intervenir à l'occasion d'un prochain comité syndical pour venir expliquer le potentiel de la forêt en région Centre-Val de Loire comme levier de développement. Il est également précisé que cet enjeu est identifié dans le cadre du PCAET et constitue l'objet de la mesure ENR3-107

Le Président procède à la lecture de la délibération et propose à l'assemblée de se prononcer.

Vu la délibération n°2022-151 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 30 juin 2022 déléguant, à l'unanimité, l'élaboration et l'animation du PCAET au PETR Pays Loire Beauce, en application de l'article L.5741-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°C2022_72 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en date du 15 septembre 2022 relative à sa participation volontaire au PCAET porté à l'échelle du PETR Pays Loire Beauce ;

Vu la délibération n° 22-25 en date du 1er décembre 2022 du comité syndical validant à l'unanimité le projet de territoire du Pays Loire Beauce et notamment l'élaboration du PCAET par le PETR Pays Loire Beauce ;

Vu la délibération n°22-26 du 1er décembre 2022 du PETR Pays Loire Beauce portant sur le lancement de l'élaboration du PCAET, sur les modalités de son élaboration, la définition d'un cahier des charges permettant de recruter une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) ;

Après avoir retenu une AMO en février 2023 (BL Evolution), le PETR Pays Loire Beauce a lancé en juin 2023 l'élaboration du PCAET ;

Vu la délibération n°24-15 du 26 juin 2024 prise par le PETR Pays Loire Beauce portant arrêt du projet de PCAET ;

Vu l'avis de la préfète de la région Centre-Val de Loire en date du 4 septembre 2024 ;

Vu l'absence de réponse de la Région Centre-Val de Loire et de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale ;

Vu l'organisation de la consultation du public du 12 novembre 2024 au 13 décembre 2024 et notamment la réunion publique qui s'est tenue à St-Péravy-la-Colombe le 13 novembre 2024 ;

Vu les observations formulées par le public,

Vu les modifications apportées aux PCAET par le comité de pilotage réuni le 21 janvier 2025 ;

Vu la délibération n°C2025_12 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine en date du 30 janvier 2025 approuvant à l'unanimité le PCAET modifié par le comité de pilotage du 21 janvier 2025.

Vu la délibération n° 2025-07 du Conseil communautaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en date du 6 février 2025 approuvant à l'unanimité le PCAET modifié par le comité de pilotage du 21 janvier 2025.

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) du PETR Pays Loire Beauce ;
- D'adopter les documents recueillant les modalités de prise en compte des avis reçus annexés à la présente délibération ;
- De poursuivre l'animation territoriale autour du PCAET afin de créer une dynamique partagée autour des questions Climat-Air-Energie ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération

(délibération n° 25-04).

Actualités LIFE

Mme Duminil informe que l'ALBATRE et le Pays organise une soirée le vendredi 28 mars à Tavers (la Cerisaie) à 19h. Cette soirée est ouverte à l'ensemble des élus du territoire et des personnes ayant été impliquées dans le projet.

Par ailleurs, le collectif ENR les Albert.e a organisé des réunions pour informer les habitants sur les panneaux photovoltaïques :

- Beauce-la-Romaine : samedi 1^{er} février à 9h (n°1)
- Cercottes : samedi 22 février à 9h (n°2)
- Artenay : samedi 1^{er} mars à 10h (n°1)

Enfin, deux cycles Conversations Carbone sont en cours sur le territoire ; Saint-Ay et Cléry-Saint-André.

5. Questions diverses.

Rapport d'activité 2024

Le comité syndical approuve le rapport d'activité 2024.

COT ENR 2024-2028

Le Président informe que la signature de la convention d'animation entre FIBOIS Centre-Val de Loire et les 5 PETR/Pays du Loire se tiendra le jeudi 6 mars à 10h à Neuville-aux-Bois (avec la visite à 11h du réseau de chaleur bois énergie). Il précise que l'invitation sera transmise dès demain aux élus du comité syndical, aux 48 communes et deux EPCI.

□ Evènements à venir

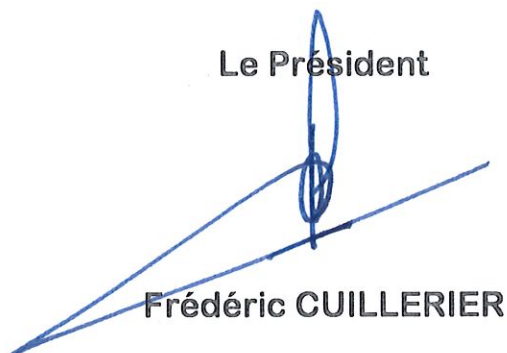
- Visite du chantier de l'école de Sully-sur-Loire (Fibois) en bois-paille : mardi 4 mars 2025 – 15h30
- Restitution de l'étude sur la filière paille en région Centre-Val de Loire : jeudi 13 mars 2025 – de 10h à 12h – en visioconférence
- Rencontre RÉGION-EPCI du Loiret - Vendredi 28 février - à 17h00 – Hôtel de Région. Table ronde alimentation et table ronde transition – présentation du dispositif Cap'Asso et apéritif.

□ Agenda 2025

- Bureau de mars : mardi 11 mars 2025 – 9h30 – St-Ay
- Comité syndical : jeudi 27 mars 2025 – 18h00 – Patay (salle des fêtes)

Monsieur le Président remercie l'ensemble des élus présents pour leur participation active et pour la qualité des échanges.

Le Président



Frédéric CUILLERIER



Le secrétaire de séance



Michel FAUGOUIN